



Quelle critère pour être renvoyé d'un lycée

Par **jeremy49**, le **26/03/2008** à **20:13**

Bonjour,

un ami, mineur, en terminale, c'est vu notifier son renvoi du lycée pour un motif de notes insuffisantes. de plus nous sommes à moins de 2 mois du bac donc les inscriptions sont théoriquement terminées. enfin cette élève a été informé de son renvoi le 20 mars, le 25 la directrice de la section la conduit hors du lycée en plein cour, alors que toujours à l'heure actuelle il n'a reçu aucun courrier de renvoi de la part du lycée.

j'ajoute que ce même élève a été forcé de signer un contrat dans lequel était stipulé le fait que si les notes n'augmentaient pas il recevrait des sanctions et en dernier lieu à un renvoi, alors que ici mon ami n'a jamais reçu de sanction préalable à son renvoi et enfin les parents de mon ami ont été informés qu'il avait signé ce contrat que le lendemain de la signature.

pour finir nous supposons que le lycée a renvoyé cet élève car il pouvait être un risque quand à la statistique de réussite au bac et nous savons combien elle est importante en vue de nouvelles inscriptions....

merci de nous dire si ce renvoi est légal et quels seraient nos moyens pour le faire réintégrer, et si même sans lettre de renvoi officielle il est possible oralement d'exclure un élève pour une période indéfinie. merci beaucoup